

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 1^{er} septembre 2023**

Date de la convocation : 28/08/2023

Date d'affichage : 28/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (G GUIZIOU, C NOHARET)

Objet de la délibération : DELIBERATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN QUAI DE TRANSFERT SUR LA COMMUNE DE ST-FELIX-DE-LODEZ DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE DES DECHETS, PAR LE SYNDICAT CENTRE HERAULT ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CLERMONTAIS, DU LODEVOIS & LARZAC ET DE LA VALLEE DE L'HERAULT

L'an deux mil vingt-trois et le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Éric BONAFE, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 16 novembre 2022 relatif à l'approbation des principes du nouveau schéma de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire ;

Vu la délibération en date du 19 décembre 2022 de la commune de St-Félix-de-Lodez en faveur de l'accueil d'un quai de transfert sur son territoire communal ;

Vu la motion, actée en conseil des maires du Pays Cœur d'Hérault, le 12 juillet 2023, en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de St-Félix-de-Lodez ;

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition ;

Après avoir délibéré,

PREND ACTE en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de St-Félix-de-Lodez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication sur le site de la Mairie de Peret

Date de réception de l'AR: 05/09/2023

034-213401979-20230901-DE_2023_052-DE

